



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 75183

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des masseurs kinésithérapeutes. Plus d'un million d'actes sont réalisés quotidiennement par les kinésithérapeutes, répondant à des besoins en constante évolution. Depuis des années, les représentants de la profession travaillent à la réingénierie du diplôme de masseur-kinésithérapeute, une nécessité compte tenu de l'exigence des soins dispensés et de l'attractivité de la filière à consolider. L'importance d'une formation exigeante est d'autant plus grande que la profession s'est largement autonomisée. L'ordre des masseurs kinésithérapeutes souhaite légitimement une reconnaissance de la formation au niveau master. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises afin de répondre aux fortes attentes des professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75183

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1435

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)